

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

Concernant une demande de soustraction d'un projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) en vertu de l'article 31.7.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Chapitre Q-2).

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 INFORMATION SUR LA DEMANDE DE SOUSTRACTION	
Nom du projet	Soustraction du projet de stabilisation temporaire d'une portion du chemin des wagonniers à Sept-Îles sur le territoire de la ville de Sept-Îles par IOC Rio Tinto inc.
Initiateur de projet	IOC Rio Tinto inc.
Numéro de dossier	3216-02-087
Date du dépôt de la demande de soustraction	À venir
La demande de soustraction concerne un projet déjà en PÉEIE	Oui, en partie
Si oui, veuillez préciser le numéro de dossier	3211-02-333
Localisation du projet (Municipalité et région administrative)	Sept-Îles
Type de sinistre	Appréhendé
Aléa principal	Érosion
Si autre, veuillez préciser	
Chargé(e) de projet	Marie-Ève Thériault
Coordonnateur	François Delaître
Projet financé par	Aucun programme
Si autre, veuillez préciser	Cliquez ici pour entrer du texte.
1.2 PRÉSENTATION DU RÉPONDANT	
Ministère ou organisme	Ministère de la Sécurité publique
Direction ou secteur	Direction générale des opérations
Avis conjoint	Direction du soutien à la réduction des risques de sinistres
Région administrative	Côte-Nord
Numéro de référence interne	Cliquez ici pour entrer du texte.
1.3 DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE LA DEMANDE	
<p>IOC Rio Tinto inc. souhaite réaliser d'urgence des travaux de stabilisation temporaires d'un tronçon de berges d'environ 320 m bordant le chemin des wagonniers et la voie ferrée adjacente. Ce chemin est essentiel à l'entretien de la voie ferrée et aux opérations de la compagnie. Il s'agit du lien principal vers certains secteurs du site de la compagnie et la configuration de ce dernier ne permet pas l'aménagement d'une voie de contournement. Des tempêtes récentes ont accentué l'érosion de la berge et des taux de reculs allant jusqu'à 4 m ont été observés par endroit, exposant le chemin aux aléas côtiers.</p> <p>Une marge de moins d'un mètre entre le haut de talus et le chemin est observable par endroit, ce qui accentue les risques pour la sécurité des personnes et des biens.</p>	

AVIS D'EXPERT DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

2. ANALYSE DE LA DEMANDE DE SOUSTRACTION À LA PÉEIE EN CAS DE SINISTRE

Le présent avis a pour but de vérifier si, selon vos champs d'expertise, cette demande de soustraction à la PÉEIE est justifiée, en considérant qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle. Est-ce que la démonstration du risque de sinistre¹, des conséquences possibles et de la nécessité de réaliser le projet dans les plus brefs délais² ont été présentées par l'initiateur?

Les documents soumis par l'initiateur doivent être cohérents et permettre d'apprécier la pertinence des données présentées, leur qualité et démontrer que les méthodes utilisées sont appropriées en fonction du type d'aléa décrit.

L'analyse de la présente demande de soustraction doit se concentrer sur le risque de sinistre. L'analyse des impacts environnementaux générés par le projet sera faite dans le cadre des demandes d'autorisations ministérielles, suivant la soustraction à la PÉEIE, le cas échéant.

Ce formulaire est divisé en trois sections. Les deux premières visent à s'assurer que l'information présentée par l'initiateur est suffisante et complète pour votre champ d'expertise. Une fois l'information considérée complète, la troisième section porte sur votre position quant à la pertinence de soustraire le projet de la PÉEIE (demande justifiée ou non) et de préciser, le cas échéant, les conditions qui devraient être prises en compte dans le décret de soustraction.

Si l'information est complète lors de votre première analyse de la demande à la section 2.1, vous n'avez pas besoin de remplir la section 2.2 du formulaire. Vous pouvez passer directement à la section 2.3.

2.1. AVIS CONCERNANT L'INFORMATION SOUTENANT LA DEMANDE DE SOUSTRACTION DU PROJET À LA PÉEIE

Est-ce que la demande traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre ministère, les éléments essentiels pour déterminer le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles du sinistre, pour vous permettre d'émettre un avis quant à la réalisation du projet dans les plus brefs délais?	Oui, le document est complet
--	------------------------------

- Si l'information répond à vos besoins, passez à la section 2.3 du formulaire.
- Si l'information n'est pas suffisante, quels sont les éléments manquants essentiels à votre analyse?

¹ Défini comme de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences pouvant en résulter sur les éléments vulnérables d'un milieu donné. Note : Le risque est le résultat de l'interaction entre un aléa potentiel et la vulnérabilité des éléments exposés à son égard.

² Pour établir le plus bref délai, on doit se poser la question suivante. Est-ce que les travaux doivent commencer dans un horizon plus court que celui qui correspond à l'application de la PÉEIE d'une durée moyenne d'environ 24 mois?

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉRIE

• Thématique abordée :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Référence au document :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Information	<input type="checkbox"/> Incomplète	<input type="checkbox"/> Inexacte	
• Commentaires : (Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)	Cliquez ici pour entrer du texte.		

Ajouter une autre section au besoin en cliquant sur le bouton + à droite

Signature(s). Voir les consignes à la section 3.

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

2.2. AVIS À LA SUITE DU DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES

À la suite du dépôt des renseignements complémentaires déposés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que l'information présentée traite de façon satisfaisante les éléments essentiels pour déterminer le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles du sinistre, pour vous permettre d'émettre un avis quant à la réalisation du projet dans les plus brefs délais?	Oui, le document est complet
---	------------------------------

- Si l'information répond à vos besoins, passez à la section 2.3 du formulaire.
- Si l'information n'est toujours pas complète, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse?

• Thématique abordée :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Référence au document :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Information	<input type="checkbox"/> Incomplète	<input type="checkbox"/> Inexacte	
• Commentaires : (Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)	Cliquez ici pour entrer du texte.		

Ajouter une autre section au besoin en cliquant sur le bouton + à droite

Signature(s). Voir les consignes à la section 3.

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

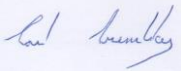

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

2.3. AVIS SUR LA DEMANDE DE SOUSTRACTION DU PROJET À LA PÉEIE

<p>Selon les renseignements déposés par l'initiateur et considérant que vous jugez ceux-ci suffisants pour vous positionner. Est-ce que le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles justifie la réalisation des travaux proposés dans les plus brefs délais et nécessite de recommander la soustraction du projet à la PÉEIE?</p>	<p>Oui, La demande est justifiée sans conditions</p>
<p>Veillez justifier votre avis concernant l'identification et la caractérisation de l'aléa :</p>	<p>L'érosion côtière sur la Côte-Nord est documentée depuis plusieurs années, et est considérée comme un aléa naturel majeur pour la région. Le secteur de Sept-Îles est connu pour ses problématiques d'érosion et de submersion côtières.</p> <p>L'initiateur de la demande a bien démontré la vitesse des reculs récents, ainsi que l'abaissement marqué de la plage, ce qui rend encore plus vulnérable le talus à l'attaque par les vagues de tempêtes. Les bilans sédimentaires et la photo de l'état du littoral en date du 1^{er} février 2024, à la figure 3,5 du document de demande de décret de soustraction, illustrent de l'érosion active et récente.</p>
<p>Veillez justifier votre avis concernant la vulnérabilité du secteur visé par le projet notamment les personnes, les biens ou l'environnement :</p>	<p>Selon l'information transmise par l'initiateur de la demande, il est possible de considérer le secteur évalué de la route des Wagonniers touchée par un phénomène d'érosion. De plus, les événements survenus du 23 au 24 décembre 2022 peuvent être considérés comme un sinistre considérant que la Ville de Sept-Îles est sur l'arrêté du ministère de la Sécurité publique mettant en œuvre le programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF). Plusieurs infrastructures importantes sont vulnérables à l'érosion dans le secteur étudié comme la route des Wagonniers et le chemin de fer. L'endroit est fréquenté dans le cadre de leur travail par les travailleurs d'IOC. Les accotements du chemin des wagonniers se situent au sommet d'un talus instable et la sécurité des travailleurs pourrait être compromise puisqu'ils ne disposent pas d'un périmètre de sécurité.</p>
<p>Veillez justifier votre avis concernant la réalisation des travaux dans les plus brefs délais:</p>	<p>La portion du chemin des Wagonniers, qui fait l'objet de cette demande de décret de soustraction, est atteinte par une érosion active qui affecte la majorité du talus. L'absence d'une marge de sécurité pour la route, l'abaissement de la plage et la présence de talus verticaux en érosion sont des éléments qui, advenant une tempête, pourraient résulter en une perte d'infrastructure à court terme.</p> <p>En résumé, il est presque certain de considérer que le phénomène d'érosion continuera si aucune intervention n'est faite dans le secteur</p>

AVIS D'EXPERT
DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉRIE

	et que la route pourra être en partie emportée, puisqu'elle est déjà atteinte.		
Commentaires le cas échéant :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
Si la demande est justifiée, mais que des conditions doivent s'appliquer au projet, veuillez les décrire :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
Signature(s). Voir les consignes à la section 3.			
Nom	Titre	Signature	Date
Carl Tremblay	Conseiller en sécurité civile		Cliquez ici pour entrer une date.
Hugo Martin	Directeur régional par intérim		15 février 2024

3. CONSIGNES DE SIGNATURE

Le formulaire doit être signé par un gestionnaire de la direction consultée. Il revient à chaque répondant de déterminer le niveau des autres signatures souhaitées (ex. : analyste, chef d'équipe, ingénieur, etc.).

Voici les types de signatures acceptées :

1. Formulaire scanné portant une signature manuscrite;
2. Signature numérique utilisant le protocole de signature encadré par le ministère de la Justice du Québec – ICPG et Notarius;
3. Formulaire portant une signature électronique autre qu'en 2 et courriel provenant de la boîte du gestionnaire mentionnant qu'il a approuvé l'avis;
4. Formulaire portant la note « Original signé par » et courriel provenant de la boîte du gestionnaire mentionnant qu'il a approuvé l'avis et que l'original signé sera transmis par la poste.

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures ou tableaux